

ANNEXE XIV
(*article 42*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PLAN D'ACTION 2011

1. Le plan d'action comprend un suivi de la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant de la prise d'eau située sur la rivière Saint-Charles, des travaux de renaturalisation et de mise en valeur des terrains riverains de la Ville de Québec en amont de la prise d'eau, des activités de sensibilisation et de formation ainsi que des travaux pour contrôler l'érosion des sols et le transport des sédiments dans le réseau hydrique du bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles ainsi que de l'acquisition de terrains stratégiques.

CHAPITRE II

PROGRAMME DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU

2. Le programme de suivi de la qualité de l'eau se fera à l'intérieur du bassin versant de la prise d'eau située sur la rivière Saint-Charles.

3. Le programme de suivi de la qualité de l'eau en 2011 vise à continuer la recherche sur les sources de contamination de l'eau dans le bassin versant de la prise d'eau qui a débuté en 2007 et à réaliser un suivi des cyanobactéries dans le lac Saint-Charles. Ce projet aidera à assurer une eau brute de qualité pour l'approvisionnement en eau potable et à diminuer les coûts de traitement tout en contribuant à protéger les habitats aquatiques du territoire.

4. Les travaux décrits à l'article 3 nécessitent la fourniture de services professionnels.

CHAPITRE III

TRAVAUX DE RENATURALISATION ET DE MISE EN VALEUR DES
TERRAINS RIVERAINS DE LA VILLE EN AMONT DE LA PRISE D'EAU

5. Le secteur visé par ces travaux concerne le bassin versant de la prise d'eau située sur la rivière Saint-Charles.

6. Les travaux de renaturalisation et de mise en valeur des terrains riverains de la Ville de Québec permettront de rétablir l'intégrité écologique des propriétés riveraines de la ville.

7. Les travaux de renaturalisation et de mise en valeur des terrains riverains de la ville décrits à l'article 6 nécessitent l'octroi des contrats de services professionnels.

CHAPITRE IV

ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE FORMATION

8. Le secteur visé par ces travaux concerne le bassin versant de la prise d'eau située sur la rivière Saint-Charles.

9. Des activités d'information, de communication et de formation sont prévues pour informer la population et le personnel des arrondissements de La Haute-Saint-Charles et de Charlesbourg ainsi que les entrepreneurs ayant des projets dans le bassin versant de la prise d'eau.

10. Les activités d'information, de communication et de formation nécessitent l'octroi des contrats de services professionnels.

CHAPITRE V

TRAVAUX POUR CONTRER L'ÉROSION DES SOLS ET LE TRANSPORT DES SÉDIMENTS DANS LE RÉSEAU HYDRIQUE ET ACQUISITIONS DE TERRAINS STRATÉGIQUES

11. Le secteur visé par ces travaux concerne le bassin versant de la prise d'eau située sur la rivière Saint-Charles.

12. Des travaux de réaménagement seront réalisés sur des fossés problématiques se déversant dans le lac Saint-Charles et dans les cours d'eau du bassin versant de la prise d'eau. Il est également prévu de pouvoir procéder à l'acquisition de terrains stratégiques dans le bassin versant de la prise d'eau.

13. Les travaux pour contrer l'érosion des sols et le transport des sédiments dans le réseau hydrique nécessitent l'octroi des contrats de services professionnels.

TOTAL : 655 647,17 \$